

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jimmy Bouillon

<https://www.cadre21.org/membres/923391e5926f51cd56c6bca1>

Date d'obtention : 2021-06-10 12:33:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Interventions uniformes et détaillées

Délais beaucoup plus rapides que le système judiciaire à l'origine (4 jours)

S'assurer d'avoir des intervenants formés qui font les bonnes actions comme confisquer un cellulaire de la bonne manière.

Meilleure collaboration avec les services policiers pour faciliter le travail de tous!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus facile d'aller de l'avant en sachant que mes interventions ne nuiront pas à l'enquête et sont conformes et uniformes peu importe l'intervenant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les bonnes questions avec respect en conservant l'intégrité des jeunes concernés.

Supporter et éviter la propagation des images.